



Appel de candidatures pour la liste de professionnels en VIH et en Droits de l'Homme.

Introduction

L'agenda global pour le développement durable comprend l'objectif de mettre fin à l'épidémie de SIDA pour 2030. Pour parvenir à cet objectif global, ONUSID a encouragé tous les pays à profiter des prochaines années (jusqu'à 2020) comme une porte ouverte à des occasions pour élargir rapidement la réponse au VIH en trois domaines principaux : la prévention du VIH, le test du VIH et le traitement contre le VIH.

Cette approche rapide – soutenue par l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la Déclaration Politique du VIH et du SIDA de 2010 – exige l'augmentation des outils existants pour accélérer la réalisation des objectifs spécifiques pour l'éradication du SIDA en tant qu'un moyen de santé publique pour l'an 2030. Cependant, nous ne pouvons pas accélérer la réponse face au VIH et mettre fin à l'épidémie de SIDA si nous ne tenons pas compte des Droits de l'Homme.

L'égalité des genres continue à entraver les efforts pour traiter le VIH entre les femmes et les filles de partout dans le monde. Même s'il y a un bon nombre de populations touchées par le VIH, elles n'ont pas un accès approprié à des services efficaces de prévention, de tests et de traitement de qualité. Ces populations et, intégrées par la réponse, incluent des adolescents et des jeunes (notamment des filles, des adolescentes et des jeunes en Afrique de l'Est et en Afrique australe), des communautés religieuses, des travailleuses du sexe, des migrants prénés de santé, des hommes homosexuels et d'autres hommes ayant des rapports sexuels avec autres hommes, des personnes transgenres et des personnes transgenre des transgenres.

Les barrières aux Droits de l'Homme – y compris la stigmatisation et la discrimination, la violence et autres types d'abus, les attitudes sociales négatives et les obstacles légaux – contribuent à la vulnérabilité au VIH dans les populations et ils limitent leur accès aux services de prévention, de tests, de traitement et d'assistance.

Action accélérée et Droits de l'Homme

ONUSIDA aide les pays à élargir les programmes de tests, de prévention et de traitement à atteindre leurs objectifs nationaux d'Action Accélérée pour 2020.

Les efforts concertés pour accélérer les services de prévention, de tests et de traitement du VIH peuvent et doivent être fondés sur les principes et les approches des Droits de l'Homme qui contribueront à l'augmentation de la portée et de l'impact de ces programmes. Ils contribueront aussi à faire face à des problèmes des Droits de l'Homme et à éviter les abus pouvant survenir dans le cadre des efforts urgents pour accélérer la réponse au VIH.

Afin de protéger les personnes vivant avec le VIH et de soutenir les réponses efficaces à l'épidémie, ONUSID recommande que chaque réponse nationale au VIH inclue des programmes clés pour la réduction de la stigmatisation et de la discrimination et pour l'augmentation de l'accès à la justice. Il est capital que ces programmes soient fondés sur les principes des Droits de l'Homme, qu'ils fassent face aux obstacles pour l'accès aux services ayant trait au VIH et que personne ne soit laissé pour compte.